



**Commission économique pour l'Afrique  
Bureau Afrique du Nord**



**Union du Maghreb Arabe  
Secrétariat Général**

### **Coopération UMA-CEA**

**Réunion d'experts sur la faisabilité d'un mécanisme de  
financement autonome de l'Union du Maghreb Arabe**

**12 juin 2014, Rabat (Maroc)**

## **Rapport de la réunion**



## 1. Objectif de la réunion

Dans le cadre du Programme pluriannuel de travail CEA-UMA et du Mémorandum d'accord signé entre les deux institutions le 27 décembre 2013, le Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA et le Secrétariat Général de l'UMA ont organisé le 12 juin 2014 à Rabat (Royaume du Maroc), une réunion d'experts sur la faisabilité d'un mécanisme de financement autonome de l'UMA.

L'objectif de la réunion était de (i) partager avec les pays membres les résultats de l'étude réalisée par la CEA et (ii) explorer les possibilités de doter la CER, de moyens à la dimension de ses ambitions et de son nécessaire positionnement sur l'échiquier des groupements économiques en construction, en Afrique et dans le monde.

## 2. Participation

La réunion a été co-présidée par Mme Karima Bounemra Ben Soltane, Directrice du Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA (BSR-AN/CEA) et son Excellence M. Habib Ben Yahia, Secrétaire général de l'Union du Maghreb Arabe. Elle a connu la participation d'experts des ministères des affaires étrangères et des ministères des finances des cinq pays membres, ainsi que la présence active des chefs de département du Secrétariat général de l'UMA et des experts du BSR-AN/CEA. La liste des participants est jointe en annexe 2 au présent rapport.

## 3. Déroulement de la réunion

Les travaux se sont déroulés en une séance plénière, autour des axes ci-après:

- ✓ La séance d'ouverture, marquée par deux allocutions, centrées l'importance de la question du financement de l'intégration régionale;
- ✓ La présentation et discussion des mécanismes de financements des autres CERs et de l'Union Européenne ;
- ✓ La présentation-discussion des options envisageables pour l'UMA, notamment les paramètres et mode opératoires d'un Prélèvement UMA ; et
- ✓ Le déroulé d'une méthodologie pour la mise en œuvre d'un tel instrument.

L'agenda de la réunion figure en annexe 1.

### 3.1 Séance d'ouverture

La réunion a été ouverte par une allocution de bienvenue de Mme Karima Bounemra Ben Soltane, Directrice du BSR-AN/CEA et une allocution de circonstance de Son Excellence M. Habib Ben Yahia, Secrétaire général de l'UMA.

Dans son mot de bienvenue, la Directrice du Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA a relevé que l'intégration n'est plus une perspective optionnelle pour les pays maghrébins. « Elle correspond à une nécessité économique, pour apporter des réponses communes à des défis communs, notamment l'exiguïté des marchés nationaux, le besoin d'une croissance plus soutenue et davantage créatrice d'emplois, une meilleure attractivité des investissements, ou encore l'atténuation des effets négatifs d'un multilatéralisme asymétrique. »

Mme Bounemra a rappelé que l'une des causes majeures du relatif piétinement des processus d'intégration en Afrique résidait dans l'insuffisance ou l'irrégularité des ressources mobilisées pour la coopération régionale, ce qui a amené la Conférence des ministres de la CEA, par ses résolutions 794 et 822, à requérir des institutions continentales CEA-UA-BAD, une assistance au profit des CERs, pour la mise en place de mécanismes de mobilisation des ressources plus autonomes et plus performants. Sur cette base, et en exécution de la recommandation de la 28ème réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE)<sup>1</sup> relative à la mise en œuvre du Programme pluriannuel de coopération CEA-UMA, le Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA a réalisé une étude prospective sur cette thématique, pour le compte de l'UMA.

La Directrice du Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA a poursuivi son propos en soulignant que le rapport d'étude présenté analyse, à partir des expériences des autres CERs africaines, de l'Union Européenne et des spécificités de la sous-région Afrique du Nord, les différentes options envisageables pour l'UMA. L'étude préconise un nouveau système qui permettrait une couverture optimale des besoins financiers actuels et futurs du projet maghrébin d'intégration : études et analyses thématiques, projets et programmes intégrateurs, contreparties régionales aux actions financées par les partenaires, fonds structurels ou d'ajustement du marché régional, fonctionnement des institutions communautaires.

Elle a terminé son allocution en réitérant la disponibilité de la CEA et de son Bureau pour l'Afrique du Nord à accompagner les administrations nationales des Etats membres et les institutions de l'UMA dans le processus d'appropriation des résultats de l'étude, en vue de donner une nouvelle impulsion à la dynamique de l'intégration maghrébine.

Intervenant à son tour, le Secrétaire Général de l'UMA s'est félicité de la qualité de la collaboration existante avec le Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA, et l'a remercié pour son appui continu à la cause de l'intégration maghrébine.

La question du financement de l'intégration est une question centrale, a relevé M. Ben Yahia, puisqu'elle ne se limite pas seulement aux budgets de fonctionnement, mais englobe aussi les fonds structurels et autres mécanismes de péréquation nécessaires pour corriger les écarts de développement entre les pays du Maghreb et garantir des bénéfices équitables aux membres de l'UMA.

Remerciant la CEA pour la qualité de l'étude proposée -qui devrait stimuler la réflexion des experts participants, le Secrétaire Général les a invité à sensibiliser leurs administrations respectives sur l'importance de disposer de ressources propres, à la hauteur des aspirations des peuples maghrébins, et contribuant à la réussite de la construction maghrébine.

La perspective de la tenue du Sommet de l'UMA d'ici la fin de l'année 2014 constitue une échéance cruciale qui mobilisera les forces vives de l'intégration régionale et qui ne tardera pas à relancer la dynamique pour un Maghreb Uni, a conclu M. Ben Yahia.

---

<sup>1</sup> CIE ; 28° Session ; Rapport final ; CEA-AN ; Mars 2013

### **3.2 Présentation des mécanismes de financement des autres CERS et de l'UE – Enseignements tirés**

Le Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA a partagé avec les participants l'historique, le mode opératoire, les résultats obtenus et les leçons apprises des mécanismes de financement adoptés par l'Union Européenne et par certaines CERS/CESRs du Continent.

Dans l'expérience européenne, la présentation a mis l'accent sur la diversité des instruments mis en œuvre depuis 1970 et leur gestion évolutive, avec la mise en place des ressources propres dites traditionnelles (Droit de douane, Prélèvements agricoles, Prélèvements Sucre et Isoglucose), puis l'institution de la Ressource TVA et de la Ressource d'équilibre RNB.

Relativement aux CERs africaines, la présentation a été articulée autour des points suivants :

- La genèse de la problématique du financement de l'intégration en Afrique ;
- L'approche conceptuelle des nouveaux modes de financement de l'intégration, avec les objectifs poursuivis et les critères de performance ;
- La typologie et les résultats des expériences en cours.

L'exposé a notamment permis de montrer la fonctionnalité et le bon niveau de rendement des prélèvements autonomes, institués sur l'agrégat 'Importations' et affectés aux CERs, en lieu et place du système classique des contributions des pays membres, sur leurs budgets nationaux. Les expériences de l'ex-CEAO, de l'UEMOA, de la CEDEAO, de la CEMAC et de la CEEAC, ainsi que les études réalisées pour la SADC et le COMESA ont permis d'étayer l'appropriation progressive par les pays africains et leurs institutions régionales du concept d'une taxe parafiscale dédiée au financement de l'intégration régionale.

### **3.3 Analyse des options envisageables pour l'Afrique du Nord**

Cette partie de la présentation a décliné – avec force et détails :

- La portée et les limites du système actuel de financement de l'UMA,
- Les différentes options envisageables pour l'UMA, et
- La faisabilité d'un prélèvement autonome UMA.

Le scénario d'un prélèvement UMA assis sur les importations a été développé dans tous ses paramètres juridiques et fiscaux (assiette taxable, exonérations, taux du prélèvement, schéma de recouvrement, disponibilité des recettes, affectation des ressources, excédents et déficits...), sans préjudice du choix qui pourrait être fait par les pays membres pour une autre assiette de référence. La CEA a souligné au passage l'existence dans les pays membres de l'UMA d'une diversité de taxes parafiscales affectées à des organismes publics autonomes, ce qui devrait faciliter la familiarisation des administrations nationales avec l'outil préconisé.

Les échanges et débats qui ont suivi ont permis d'apporter les explications et approfondissements demandés par les experts nationaux. Un accent particulier a été mis sur la nécessité de réviser le système de répartition (égalitaire) des charges entre les pays membres de l'UMA, le niveau potentiel des ressources mobilisables avec le mécanisme autonome préconisé, le régime de change applicable au transfert des recettes, le rôle dévolu aux

administrations nationales et communautaires dans sa gestion (Douanes et ou Impôts, Trésor, Banque Centrale, Secrétariat général UMA), son mode opératoire en période transitoire et en régime de plein droit.

### **3.4 Méthodologie et approche de travail pour la mise en œuvre d'un Prélèvement autonome affecté à l'UMA**

Le dernier volet de la présentation a porté sur les éléments d'une méthodologie de mise en œuvre du mécanisme proposé. Les enseignements tirés de la présentation et du débat qui l'a suivi peuvent être résumés comme suit.

Comme pour les autres CERs ayant déjà expérimenté ces nouveaux outils, le processus de négociation-adoption-mise en œuvre d'un tel instrument doit être précédé par une bonne appropriation de l'outil préconisé, de sa finalité, de ses enjeux, avantages et contraintes par toutes les administrations ou institutions nationales qui seront impliquées, dans chacun des Etats membres, avant l'ouverture de négociations régionales.

Les autres étapes seraient les suivantes

- i) Négociations entre Etats membres, dans le cadre du Secrétariat général de l'UMA, sur le projet de protocole instituant le prélèvement (Comité ad hoc d'experts, Comité d'experts statutaire, Commission ministérielle Economie et Finance, Conseil des ministres, Conseil de la Présidence).
- ii) Adoption du protocole ou acte et fixation d'une date de démarrage.
- iii) Adoption du prélèvement par les parlements nationaux sous trois variantes:
  - ratification du protocole ou acte UMA,
  - vote d'une loi spécifique identique au contenu du texte UMA, **ou**
  - inclusion des paramètres du prélèvement dans le Titre II (Dispositions fiscales nouvelles) de la loi de finances portant budget général de l'Etat.
- iv) Démarrage du mécanisme dans tous les Etats membres, aux conditions définies par le texte communautaire.
- v) Elaboration d'un rapport annuel d'évaluation de la mise en œuvre du mécanisme et des résultats, à l'attention des organes décisionnels (Conseil des Ministres, Conseil de la Présidence) et, le cas échéant, ajustement des paramètres juridiques et fiscaux.

Le processus de négociation devrait toutefois éviter les écueils ci-après, qui sont de nature à compromettre la pleine réalisation des objectifs poursuivis :

- un piétinement des négociations;
- l'adoption d'un mécanisme de financement autonome à "la carte";
- l'adoption d'une assiette et/ou d'un taux qui n'assureraient qu'une couverture très partielle des besoins;
- des écarts sensibles entre les dates de démarrage du mécanisme, d'un pays à un autre;
- des divergences majeures entre le texte régional et les textes nationaux d'application ;
- l'absence ou la non exhaustivité des rapports annuels d'évaluation.

#### 4. Synthèse des réactions des experts des Etats membres<sup>2</sup>

Un tour de table des participants a permis de recueillir des réactions, dans l'ensemble toutes positives. Ainsi, le représentant de la Tunisie a bien accueilli la proposition de réforme et a proposé l'organisation dans chaque pays maghrébin d'un atelier national avec la participation des responsables des départements concernés pour expliquer le contenu de l'étude et analyser les différents scénarii.

Le représentant du Ministère des Finances d'Algérie a exprimé son intérêt pour le résultat de cette étude et a souligné l'utilité de la réforme pour une meilleure efficacité des structures de l'UMA. Il s'est cependant interrogé sur la manière dont il faut appliquer les propositions de l'étude et la procédure qu'il convient de suivre dans le cadre des institutions de l'UMA pour qu'elles soient adoptées. Son collègue de l'Ambassade d'Algérie à Rabat a indiqué que la réforme du système de financement devait aller de pair avec la réforme du statut de l'UMA et de son fonctionnement, ainsi que des attributions du Secrétariat Général.

La représentante de la Mauritanie a exprimé un grand intérêt pour les propositions de réforme et a approuvé les idées proposées, notamment l'équité au niveau de la participation financière de chaque pays. Elle a également fait part de sa disponibilité à appuyer l'idée de réforme auprès de ses supérieurs hiérarchiques.

La représentante du Ministère marocain des finances a trouvé les propositions intéressantes qui méritent un approfondissement et indiqué qu'elle en fera part aux responsables concernés auprès de son ministère.

Les représentants libyens ont également fait part de leur intérêt pour l'étude et suggéré de la présenter à leurs supérieurs pour qu'ils soient informés et sensibilisés de son utilité.

Aucune réaction de rejet n'a été notée, bien au contraire. Les représentants des pays de l'UMA présents à la réunion ont montré un intérêt particulier vis à vis de la proposition de réforme présentée par l'étude et ont estimé que ces propositions méritaient d'être étudiées et approfondies. Cela préfigure d'une disponibilité de la part de tous les pays de l'UMA pour approfondir la question, et il est préconisé de prévoir d'autres réunions au niveau de chaque pays pour permettre aux responsables concernés de se familiariser avec la réforme et se l'approprier.

#### 5. Résultats des travaux – Voie à suivre

Au terme des présentations et des débats, les experts des pays membres se sont accordés sur les points suivants :

- L'importance et la pertinence de la question posée sur le financement de l'intégration maghrébine ;
- La richesse substantive et méthodologique de la proposition faite par la CEA et son adéquation au contexte de l'UMA ;
- La nécessité de poursuivre la réflexion et de promouvoir l'échange d'informations et d'expériences sur le sujet ; notamment à travers l'organisation d'ateliers nationaux de sensibilisation ;
- L'engagement des experts présents à partager les résultats de l'étude avec leurs administrations respectives ;

---

<sup>2</sup> Ce point 4 du rapport a été rédigé sur la base d'un input du Secrétariat général de l'UMA

- L'opportunité d'inscrire cette initiative comme composante de la réforme institutionnelle de l'UMA ;
- Le besoin d'un accompagnement de la CEA pour le suivi du dossier.

Les experts ont par ailleurs convenu qu'une augmentation sensible des ressources financières de l'UMA aurait un important effet de levier sur les capacités de l'institution et son rôle central dans la conduite et la gestion du processus d'intégration, avec un champ d'action et des responsabilités élargis. Comme pour les autres CERs, elle devrait permettre, entre autres, la mise en place de fonds structurels et autres instruments de péréquation ou de compensation, notamment pour les pays qui pourraient faire face à d'importants manques à gagner, du fait de la libéralisation du commerce intra-maghrébin. La pérennité et l'efficacité du processus d'intégration seront directement tributaires d'une répartition équitable des coûts et profits du marché régional en construction.

Les experts ont par ailleurs été sensibilisés sur l'importance d'intégrer davantage le principe d'équité dans la prise en charge des efforts financiers nécessaires à la construction maghrébine, à la fois pour améliorer le niveau des ressources dont disposerait l'UMA, mais également pour trouver une meilleure adéquation entre apports financiers et capacités contributives des pays membres.

## **6. Clôture de la réunion**

Le Secrétariat Général de l'UMA a loué les efforts que la CEA ne cesse de déployer pour soutenir l'intégration économique, notamment les financements obtenus par l'UMA et les expertises dont elle a bénéficiées. Il a également exprimé l'espoir que le prochain sommet des chefs d'Etats maghrébins prévu avant la fin de l'année prendra les décisions susceptibles de réformer le statut de l'UMA sur le plan institutionnel et financier.

Le Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA a pour sa part renouvelé l'engagement de la CEA à accompagner l'UMA et les efforts de développement et d'intégration des pays de la sous-région.

Les deux parties se sont félicités des résultats de la réunion et ont sollicité les participants pour le partage des recommandations de la réunion avec leurs administrations respectives. Elles ont déclaré clos les travaux de la réunion.



## **Annexe 1**

### **Programme de la réunion**

8:30-9:00	Accueil et installation des participants
9:00-9:20	Intervention du Secrétaire Général de l'UMA Intervention de la Directrice du Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA
9:20-10:00	Présentation des mécanismes de financement des autres CERS et l'UE Options envisageables pour l'Afrique du Nord
10:00-10:30	Pause-café
10:30-12:30	Echange de points de vue – Débats
12:30-14 :30	Déjeuner
14:30–16:30	Eléments d'une méthodologie Synthèse des débats – Recommandations
16:30-17:00	Clôture

## **Annexe 2 : Liste des participants à la réunion**

### **ALGERIE/ALGERIA**

1. M. Abdelaziz Deliba

Sous-Directeur des Financements

Direction générale de financement des institutions financières régionales

Ministère des Finances

Alger

Tél : +(213) 21 59 51 18 213 +213 661 54 21 93 ou +213553742443

Fax : +(213) 21 59 51 25

Email: abdelaziz.beliba@mf.gov.dz, abdelazizdeliba@gmail.com

2. M. Abdenour Gougam

Secrétaire des affaires étrangères

Direction Générale Afrique

Ministère des affaires étrangères

Alger

Tél : +213 662 12 12 54

Email : abdenour.gougam@gmail.com

### **LIBYE/LIBYA**

3. M. Adnan Ahmed Mohamed Nebaya

Counsellor

Ministry of Foreign Affairs

Tripoli

Tél: +218 21 34093 01/02 - Mobile: +218 92 47 65 735

Fax: +218 21 340 93 01

Email: mmas\_fa@yahoo.com

4. M. Sadek Ali Omar Tabtaba

Fonctionnaire

Ministère des Finances

Tripoli

Tél: +218 91 320 23 57 - Fax: +218 21 340 06 63

Email: stabtaba@gmail.com

## **MAROC/MOROCCO**

5. Mme Karima El Harfaoui  
Direction du Trésor et des Finances Extérieurs  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Rabat
6. Mme Nissrine El Balghiti  
Direction du Trésor et des Finances Extérieurs  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Rabat

## **MAURITANIE/MAURITANIA**

7. Mme Mariem Ada  
Directrice adjointe  
Direction des Affaires Maghrébines  
Ministère délégué auprès du Ministère des affaires étrangères et de la coopération  
Nouakchott  
Tél : +222 47 37 10 04/+222 22 23 18 22  
Email : maryem.mohamedin@gmail.com

## **TUNISIE/TUNISIA**

8. M. Housseim Limen  
Chef du département du Monde Arabe et l'Union du Maghreb Arabe  
Ministère des affaires étrangères  
Tunis  
Tél : +216 71 890 382 Ext : 14226 Mobile +216 20 26 03 81  
Email : housseiml@yahoo.fr
9. M. Hbaieb Fraj  
Directeur  
Direction Générale du Financement  
Ministère des finances  
Tunis  
Tél : +216 71 567 226 Mobile : +216 22 531 735  
Email : hbaieb.fraj@gmail.com

## **UNION DU MAGHREB ARABE**

10. M. Habib Ben Yahia  
Secrétaire Général  
Union du Maghreb Arabe (UMA)  
Rabat  
Tél: +212 537 68 13 71/72 – Fax : +212 537 68 13 77
11. M. Lahoual Kouider  
Expert à la Direction des affaires économiques  
Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)  
Rabat  
Tél : +212 537 68 13 71/72 - Fax : +212 537 68 13 77  
Email : kouidera12@gmail.com  
M. Réda El Merini  
Directeur des affaires économiques  
Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)  
Rabat  
Tél : +212 537 68 13 71/72 - Fax : +212 537 68 13 77
12. M.Tarek Letaief  
Directeur  
Division de des Affaires Politiques et de l'Information  
Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)  
Rabat  
Tél: +212 537 68 13 71/72 – Fax : +212 537 68 13 77
13. M. Lotfi Sebouai  
Directeur  
Division de l'Infrastructure  
Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)  
Rabat  
Tél: +212 537 68 13 71/72 – Fax : +212 537 68 13 77
14. M. Ikabrou Ould Mohamed  
Directeur  
Division des Ressources humaines  
Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)  
Rabat  
Tél: +212 537 68 13 71/72 – Fax : +212 537 68 13 77

15. M. Imed Ben Hadj Hamouda  
Chef de Division économique  
Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)  
Rabat  
Tél: +212 537 68 13 71/72/Mobile : 0661 48 32 97 – Fax : +212 537 68 13 77  
Email: [imedbenhadjhamouda@gmail.com](mailto:imedbenhadjhamouda@gmail.com)
16. M. Abuagila Jomaa Shadi  
Directeur de la Sécurité alimentaire  
Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)  
Rabat  
Tél: +212 537 68 13 71/72 – Fax : +212 537 68 13 77

### **CORPS DIPLOMATIQUE**

17. Mr Mekki Abdelhamid  
Conseiller  
Chargé de l'Union du Maghreb Arabe  
Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire  
Rabat

### **CEA-ECA SECRETARIAT**

Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord  
Avenue Attine, Secteur 3-A5 B.P. 2062 / Hay Ryad, Rabat (Royaume du Maroc) /  
web: [www.uneca-na.org](http://www.uneca-na.org)  
Tél : +212 537 71 78 29 - 537 71 56 13 - Fax : +212 537 71 27 02 - Email : [srdc-na@uneca.org](mailto:srdc-na@uneca.org) –  
Site WEB: [www.uneca.org/sro-na](http://www.uneca.org/sro-na)

18. Mme Karima Bounemra Ben Soltane, Directrice  
19. M. Nassim Oulmane, Chef régional du Centre des Données  
20. M. Abdoul Kane, Chef de Section Initiative Régionale  
21. Mme. Houda Mejri, Chargée de la Gouvernance et de l'Information  
22. M. Omar Ismael Abdourahman, Chargé des Affaires Sociales  
23. Mme. Marieme Bekkaye, Chargée du Développement Durable  
24. M. Isidore Kahoui, Economiste, Statisticien  
25. M. Aziz Jaid, Economiste Adjoint  
26. M. Mohamed Mosseddek, Assistant de Recherches

